

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 2 octobre 2023 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-159
visant à autoriser une hauteur de garage isolé à 7,82 mètres
sur le lot 5 989 576, situé au 273, rang de Versailles**

Zone : Agricole (A-11)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une hauteur de garage isolé à 7,82 mètres sur le lot 5 989 576, situé au 273, rang de Versailles

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une hauteur maximale de 7 mètres pour un bâtiment isolé. Dans le présent cas, une hauteur de 0.82 mètres supérieurs au règlement est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 12^e jour du mois de septembre 2023.



Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière